

## **BRANCHE DE L'AIDE À DOMICILE :**

### **Montée en pression...**

La fin de l'année approche... avec elle, le désir très fort de l'USB (Union des Syndicats des employeurs de la Branche) de voir la nouvelle Convention collective unique signée...

Le 17 novembre, date de la réunion de la Commission Mixte Paritaire, un groupe de militants CGT a accueilli bruyamment les employeurs. Une délégation a demandé à être reçue par l'USB.

Au sortir de cette entrevue, le représentant de l'USB s'est dit sensible à l'expression douloureuse des salariés du secteur de l'Aide à Domicile et a rappelé que les négociations se font autour d'une table avec les partenaires sociaux et non avec une délégation, que même si les échanges en négociations sont parfois difficiles, ils restent toujours cordiaux et que le temps que l'USB vient de passer avec la délégation CGT est du temps en moins pour la négociation.

Les employeurs regrettent les fausses informations qui circulent sur la future CCN. Ils rappellent que les associations rencontrent :

1. un problème de « solvabilisation » qui entraîne des cessations de paiement, des fermetures...
2. Un problème lié à la professionnalisation : les conseils généraux ont encouragé les formations diplômantes et certains demandent aujourd'hui le licenciement de ce personnel formé, trop cher...

Pour l'USB, le problème de nos professions est dû à un contexte difficile et non à la Convention Collective Unique.

La CFDT remet une pétition de 5436 signatures. Leurs revendications portent sur la bien traitance des usagers et des professionnels de l'Aide à Domicile.

Quant aux fausses informations qui circulent, la CFDT rappelle qu'elles sont aussi véhiculées par certaines associations qui se permettent d'appliquer un projet de Convention Collective, alors les CCN ADMR, 83, TF et les Accords UNACSS sont les seuls textes légalement applicables.

Pour FO, ce contexte difficile, dû au désengagement des financeurs publics, au manque de combativité des syndicats employeurs de la Branche et à la mise en concurrence des associations avec les entreprises à but lucratif, ne doit pas être le prétexte pour entraîner les salariés vers encore plus de précarité.

FO fait une déclaration dans laquelle elle rappelle les conséquences catastrophiques engendrées par l'application de cette nouvelle convention collective sur les missions d'action sociale des salariés de la Branche et sur l'aide apportée à un public déjà fragilisé par l'âge, la maladie, le handicap, les difficultés sociales, l'isolement... (Texte joint).

Pour FO cette Convention Collective Unique ne peut être signée en l'état.

Les discussions autour du texte se poursuivent :

- Sur la prévoyance,
- Sur le travail des handicapés,
- Sur l'égalité professionnelle,
- Sur la complémentaire santé,

Sans qu'aucune disposition vraiment progressiste n'apparaisse.

**Prochaine réunion le 10 décembre 2009.**

**Pour la délégation FORCE OUVRIERE**

Sylvie MAJNA LADOUX et Josette RAGOT